

Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance

De l'hébergement institutionnel
aux premiers pas sur le marché résidentiel

Pascale Dietrich-Raçon

Pascale Dietrich-Ragon,
2018, *Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel*
***aux premiers pas sur le marché résidentiel*, Paris, INED, Document de travail, 244**



Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel

Pascale Dietrich-Ragon*

*Institut national d'études démographiques (INED)

Résumé : En France, 138 000 enfants ou adolescents sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'enfance en danger, soit 1,6 % des mineurs (Oned, 2015). Si les jeunes entrent dans le dispositif à des âges très variés, tous doivent en revanche en sortir à 18 ans, âge de fin de la prise en charge légale, ou à 21 ans maximum s'ils obtiennent un contrat jeune majeur. Ils sont alors mis dans l'injonction d'être « autonomes », c'est-à-dire qu'ils doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins et ne peuvent plus dépendre de l'ASE pour se loger. À partir des données de l'enquête ELAP (Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement) et d'entretiens qualitatifs, cet article explore les modalités et le vécu de la sortie de placement sur le plan résidentiel. Alors que les jeunes ont souffert précocement de la précarité résidentielle, l'expulsion programmée de l'institution inscrit l'insécurité dans l'espace qui était censé constituer pour eux un refuge, ce qui est source de stress et d'angoisse. D'autre part, l'intégration du marché immobilier s'effectue de façon inégale. Ceux qui ont accepté de jouer le jeu de l'institution et ne sont pas sortis du circuit institutionnel réussissent à intégrer les meilleurs hébergements, puis un logement autonome. Au contraire, les jeunes les plus « abîmés », qui ne parviennent pas ou ne souhaitent pas se plier aux contraintes institutionnelles, sont les plus exposés à la précarité résidentielle à la sortie.

Mots clés : Aide sociale à l'enfance, jeunes, précarité résidentielle, expulsion, logement, catégories populaires.

Abstract: In France, 138,000 children and adolescents in danger – 1.6% of the population aged under 18 – are under the care of the child welfare services (Aide Sociale à l'Enfance) (Oned, 2015). While the children are taken into care at many different ages, all are obliged to leave when they reach age 18, the age at which the legal duty of care comes to an end, or at age 21 at the latest, if they obtain an extension contract (*contrat jeune majeur*). After leaving care, they must learn to be “autonomous”; in other words, they must make their own way in life and can no longer rely on the child welfare services to provide them with a place to live. Using data from a longitudinal survey on the autonomy of young adult care-leavers (Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement, ELAP) and qualitative interviews, this article explores the residential outcomes of young adult care-leavers: how they find a place to live, and how they perceive the experience. These young people have very early experience of housing insecurity; yet their programmed expulsion from care transforms the very space which was meant to be a refuge for them into a source of insecurity, thereby causing them stress and anxiety. In addition, access to housing is very unequal. Those who agree to follow the institutional rules and have not left the institutional circuit manage to get places in the best accommodations, and later a place of their own. The most “damaged” young people, on the other hand, those who are unable to comply with institutional constraints or who refuse to do so, are most exposed to residential insecurity after leaving care.

Keywords: Child welfare services, youth, residential insecurity, expulsion, housing, lower socioeconomic categories.

En France, 138 000 enfants ou adolescents sont pris en charge par l'ASE¹ au titre de l'enfance en danger, soit 1,6 % des mineurs (Oned, 2015). La mesure de placement a pu être prise pour diverses raisons : décès des parents, incapacité de ces derniers à assurer l'éducation de leur(s) enfant(s), conditions matérielles difficiles, violences familiales ou encore éloignement de la famille dans le cas des mineurs arrivés seuls de l'étranger (« MNA »²). Si les jeunes entrent dans le dispositif à des âges très variés (Frechon et al., 2016), tous doivent en revanche en sortir à 18 ans, âge de fin de la prise en charge légale, ou à 21 ans maximum s'ils obtiennent un contrat jeune majeur (CJM)³. Ils sont alors mis dans l'injonction d'être « autonomes », c'est-à-dire qu'ils doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins et ne peuvent plus dépendre de l'ASE pour se loger. Leurs difficultés à intégrer le marché immobilier sont pourtant prévisibles. À ces âges, la plupart des autres jeunes vivent en effet encore chez leurs parents (Van de Velde, 2008)⁴. Quant à ceux qui ont décohabité, ils rencontrent des problèmes de logement exacerbés, surtout quand ils sont issus des catégories populaires ou ne disposent pas de soutien familial (Bugeja-Bloch, 2013 ; Muniglia, 2015). Des travaux ont mis en évidence le lien qui existe entre le fait d'avoir été placé durant l'enfance et la précarité résidentielle, notamment à la sortie de placement (Firdion, 2006 ; Firdion et Marpsat, 2014 ; Courtney et al., 2001 ; Daining et Depanfilis, 2007 ; Mink Park et al., 2005 ; Frechon, Marpsat, 2016). En France, en 2012, 23 % des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile nés en France avaient été placés dans leur enfance, alors que cette proportion était seulement de l'ordre de 2 à 3 % dans la population générale (Frechon, Marpsat, 2016).

Dans cet article, il s'agit d'explorer les modalités et le vécu de la sortie de placement sur le plan résidentiel. À cette fin, il est nécessaire d'observer le moment charnière du départ de l'ASE mais aussi la période qui le précède. Dans un contexte de restriction budgétaire, la durée de la prise en charge tend en effet à se réduire, les contrats jeune majeur étant délivrés de plus en plus difficilement et pour des durées plus courtes, et il n'est pas rare que les jeunes soient contraints de quitter l'institution même s'ils n'ont pas de solution de logement (Dulin, 2018). Les travaux en sociologie urbaine soulignent les effets dévastateurs des expulsions sur la vie des individus, les procédures de « délogement » produisant de la vulnérabilité à court et moyen terme chez les ménages évincés (Aguilera et al. 2018 ; Deboulet, Lafaye, 2018 ; Desmond, 2015). Surtout, il apparaît que ce n'est pas seulement l'expulsion en elle-même qui a des effets, mais également sa menace. La perte du droit à résider et du sentiment de légitimité à occuper un logement engendre une incertitude résidentielle qui fragilise les individus (Lelévrier, 2014 ; Deboulet, 2006). Quels sont donc les effets de la limitation dans le temps de l'hébergement par l'institution sur les expériences et les parcours des jeunes placés ? Par ailleurs, on sait que les populations ne sont pas égales face aux évictions et que celles-ci fragilisent particulièrement les plus précaires, alors que les mieux dotés socialement parviennent davantage à « rebondir » (Deboulet, Lafaye, 2018 ; François, 2016). Dans le champ de l'hébergement pour les sans-domicile, une sélection sociale à la sortie a été mise en évidence, les plus dotés en atouts sociaux parvenant à sortir « par le haut » des dispositifs d'assistance (Gardella, 2014 ; Lanzaro, 2014). On peut donc se demander si de telles inégalités sont observables entre les jeunes de l'ASE. Enfin, il s'agira de voir comment ces derniers parviennent (ou non) à se faire une place sur le marché immobilier. Quels obstacles

¹ Aide Sociale à l'Enfance.

² Mineurs non accompagnés.

³ Le contrat jeune majeur permet aux jeunes confiés à l'ASE de prolonger les aides dont ils bénéficient pendant leur minorité. Il peut prendre plusieurs formes, tels que le soutien éducatif ou psychologique, l'hébergement, l'allocation financière, etc.

⁴ Plus de la moitié des jeunes de 18-24 ans habitent chez leurs parents, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion (Castell, Portela, Rivalin, 2016).

rencontrent-ils sur le marché locatif ? Pour ceux qui n'accèdent pas à un logement autonome, dans quelle mesure existe-t-il une continuité entre la prise en charge dans les dispositifs de l'ASE et ceux de l'hébergement de droit commun et, le cas échéant, à quel type de structure accèdent-ils ? Le secteur de l'hébergement constitue en effet un monde concurrentiel et hiérarchisé dans lequel les individus sont orientés selon leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs diverses ressources sociales (Soulié, 1997 ; Damon, 2002 ; Gardella, 2014 ; Dietrich-Ragon, 2017). Comment les jeunes sortant de l'ASE sont-ils pris en charge sur ce « marché » ? Une hypothèse est qu'il existe un « écrémage » conduisant les plus intégrés socialement à accéder aux meilleures structures. Par ailleurs, alors que, chez les catégories populaires, le logement social permet de disposer d'une stabilité résidentielle et de se protéger socialement face aux aléas de la vie (Dietrich-Ragon, 2013), on peut supposer que cet habitat joue un rôle de premier plan dans les stratégies résidentielles des jeunes de l'ASE. On se demandera donc dans quelle mesure il est mobilisé et comment il s'intègre dans les parcours de ces jeunes.

Au-delà de la question des inégalités sur le marché immobilier, c'est donc celle des effets du passage par un séjour en institution qui est posée. Celui-ci peut fragiliser les parcours, par exemple dans le cas de la prison (Bony, 2016), ou à l'inverse favoriser l'accès à un logement autonome, souvent via une HLM, comme dans le cas des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Lanzaro, 2014). On analysera dans quelles conditions le passage par l'ASE contribue à sécuriser les trajectoires résidentielles ou, au contraire, est à l'origine d'une vulnérabilité résidentielle (Bouillon et al., 2015).

Afin de répondre à ces questions, l'enquête ELAP (Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement) a été mobilisée (voir encadré 1). Après avoir montré que les jeunes sont largement exposés aux difficultés sociales et résidentielles avant leur prise en charge par l'ASE, on analysera les effets du départ programmé de l'institution sur leur vécu du séjour en institution et sur leur parcours. On se penchera ensuite sur la manière dont ils tentent de se faire une place sur le marché immobilier et de sécuriser leur « position résidentielle »⁵ (Grafmeyer, 2010).

Encadré 1. Présentation de l'enquête ELAP

La collecte de l'enquête ELAP⁶ a été réalisée avec le service des enquêtes de l'INED auprès de 7 départements : Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine. Un échantillon représentatif de tous les jeunes qui avaient entre 17 et 20 ans et qui étaient pris en charge dans le cadre d'un placement a été constitué (Frechon, Marquet, 2016). Deux vagues d'enquête ont été menées. La première a eu lieu en 2013 et 2014. 1622 jeunes y ont répondu, soit 75 % des jeunes de l'échantillon aléatoire. Dix-huit mois plus tard, une seconde vague d'enquête a été réalisée sur un échantillon plus restreint. Deux groupes d'âge ont été retenus : les jeunes qui avaient 17 ans et entre 19,5 et 21 ans en première vague. Les premiers étaient soit sortis, soit ils poursuivaient en contrat jeune majeur. Les plus âgés (19,5 à 21 ans) étaient eux tous sortis. Sur les 1028 jeunes recontactés, 756 ont répondu. Entre les deux vagues, ils ont été relancés à deux reprises afin de ne pas les perdre de vue. Nous avons ici retenu pour champ de l'étude la population ayant répondu aux deux vagues de l'enquête et déclarant être sortie de prise en charge, c'est-à-dire ne dépendant plus de l'ASE ni pour le logement ni pour les ressources financières (soit 397 individus).

⁵ La position résidentielle résulte de trois éléments : la localisation du logement, ses caractéristiques matérielles (taille, nombre de pièces, structure du bâti, niveau de confort...) et enfin le statut d'occupation (propriété, location, logement à titre gratuit...) (Grafmeyer, 2010).

⁶ Cette enquête repose sur un partenariat entre l'Institut National d'Études Démographiques (UR6 Mobilité, Logement et Entourage) et le Laboratoire Printemps (UVSQ UMR 8085) dans le cadre d'une ANR programme INEG 2012. Elle a aussi été soutenue financièrement par la DREES, la DGCS, l'ONED, l'AnMecs, la Fondation Grancher et l'INED. Pour plus d'information, voir : <http://elap.site.ined.fr/>.

Par ailleurs, à la suite de cette enquête, un collectif de chercheurs venant de disciplines différentes⁷ a mené une centaine d'entretiens auprès des jeunes ayant accepté de poursuivre la recherche. Les guides d'entretiens sont composés d'une partie commune à l'ensemble des chercheurs permettant de prolonger l'observation longitudinale du devenir des jeunes après le placement. Une seconde vague d'entretiens est en cours afin de suivre leur trajectoire⁸.

La population des jeunes placés est hétérogène (voir tableau 2 en annexe). On compte plus de garçons que de filles, ce qui est lié à la présence des « mineurs non accompagnés » qui représentent 25 % de l'échantillon et sont en majorité des garçons. Ces derniers sont davantage présents en Ile-de-France que dans les départements du Nord.

I. Une exposition précoce à la précarité résidentielle

Les jeunes pris en charge par l'ASE sont largement issus des catégories populaires. Ces dernières sont en effet les cibles privilégiées du travail social, d'où des signalements fréquents à la justice (Serre, 2010)⁹. L'enquête quantitative ne donne pas d'indication sur la profession des parents mais il apparaît qu'ils sont très peu diplômés. 35 % des mères n'ont jamais été à l'école ou ont arrêté avant le collège, 21 % y ont été jusqu'au lycée et seules 12 % ont suivi des études supérieures¹⁰. Ceci tient en partie à la présence des jeunes arrivés seuls de l'étranger (les MNA) dont les mères sont très peu qualifiées (53 % d'entre elles n'ont jamais été à l'école ou seulement jusqu'au primaire). Concernant le père, le niveau de scolarité est également très bas, mais beaucoup d'enquêtés ne connaissent pas cette information car ils l'ont perdu de vue ou ne l'ont jamais connu. Par ailleurs, ces jeunes appartiennent fréquemment à des familles nombreuses, ce qui constitue également l'indicateur d'une origine populaire (Parizot *et al.*, 2004). 40 % ont plus de trois frères et sœurs, ceux vivant dans le Nord appartenant aux familles les plus nombreuses. Une autre de leurs particularités concerne leurs origines étrangères. Le quart des enquêtés sont des « mineurs non accompagnés » et ceux qui ne rentrent pas dans cette catégorie sont également souvent issus de l'immigration, 31 % des mères et 29 % des pères de ces derniers étant nés à l'étranger. Au bout du compte, la moitié des jeunes ont au moins un parent né à l'étranger, ce qui reflète l'évolution plus générale que connaissent les catégories populaires aujourd'hui en France (Siblot *et al.*, 2015). Les entretiens donnent des éléments plus précis sur la situation sociale des familles. Souvent, les interviewés décrivent leurs parents comme cumulant les problèmes d'emploi, d'addiction, de santé, de violence, parfois de délinquance. En particulier, il apparaît que beaucoup ont été confrontés à des difficultés de logement dès leur plus jeune âge¹¹. Les entretiens, surtout ceux menés en Ile-de-France où la situation sur le marché immobilier est la plus tendue, sont émaillés d'expériences de la précarité résidentielle, comme en témoigne l'exemple d'Hachim. À 9 ans, il quitte le Maroc et rejoint sa mère en France, qui est alors sans-domicile. Il connaît avec elle l'hébergement chez des membres de la famille, les hôtels et l'instabilité résidentielle : « On faisait des changements tout le temps, commente-t-il. J'ai dû faire une dizaine de départements, et parfois plusieurs places dans le même département. » Ils finissent par trouver un appartement où ils souffrent d'une suroccupation accentuée jusqu'à ce qu'une

⁷ Ce collectif est formé de Nabila Amghar (ETSUP), Pascale Breugnot (ETSUP), Stéphanie Boujut (U. Rouen), Sarra Chaieb (U. Strasbourg), Pascale Dietrich-Ragon (INED), Isabelle Frechon (Laboratoire Printemps – UVSQ), Claire Ganne (U. Nanterre – CREF), Isabelle Lacroix (INED-UVSQ), Pierrine Robin (U. Créteil), Nadège Séverac (Chercheur indépendant), Bernadette Tillard (Université Lille 1-CLERSE).

⁸ Nous tenons à remercier tout particulièrement Isabelle Frechon, Isabelle Lacroix, Claire Ganne, Elisa Abassi et Nabila Amghar pour leurs entretiens.

⁹ La grande majorité des parents des enfants signalés à la justice appartient aux classes populaires à la limite de la précarité, alors que le sous-prolétariat et la bourgeoisie y échappent. (Serre, 2010).

¹⁰ À titre de comparaison, en France, 38 % des hommes et 46 % des femmes nées en 1975 ont fait des études supérieures (INSEE, enquête emploi, 2002).

¹¹ Dès les années 1970, des rapports ont pointé le lien entre le placement des enfants et les problèmes matériels des familles, en particulier sur le plan du logement. Voir Dupont Fauville, 1973 ; Bianco, Lamy, 1980.

travailleuse sociale repère leur situation et propose à Hachim d'intégrer une structure de l'ASE. Ce type de parcours n'est pas rare. Jason a été placé car sa mère n'a pas eu d'autre choix que d'habiter dans un garage suite au saccage de leur appartement par son père. Les « mineurs non accompagnés » connaissent des trajectoires particulièrement précaires, avec de fréquents passages à la rue : lors de la première vague de l'enquête, 63 % d'entre eux déclaraient qu'il leur était arrivé de ne pas savoir où dormir et 51 % avaient passé au moins une nuit dehors avant leur placement. Les autres jeunes sont également concernés, mais dans une moindre mesure, ces pourcentages s'élevant respectivement à 22 % et 14 %. D'autre part, certains enquêtés ont connu l'instabilité résidentielle durant leur placement, avec un « ballotage » de structure en structure (Potin, 2012). Au moment de la première vague de l'enquête, 22 % avaient connu trois lieux de placement, 9 % quatre et 17 % cinq et plus. Plus du tiers déclaraient qu'il leur était arrivé de devoir quitter un lieu d'accueil où ils auraient souhaité rester. Il existe bien sûr des parcours plus stables (la moitié des jeunes a connu un ou deux lieux de placement) mais, pour ceux qui la subissent, cette instabilité résidentielle compromet toute installation durable et est à l'origine d'une grande souffrance.

Ces jeunes ont donc été exposés de façon précoce aux difficultés de logement, aux déplacements contraints dans le circuit de l'hébergement institutionnel et une part d'entre eux connaît une situation d'« expulsion chronique » (Watt, 2018). Il résulte de ces parcours une connaissance concrète de l'insécurité résidentielle, ce qui explique que beaucoup se disent angoissés à l'idée de connaître un jour un épisode sans-domicile. Or, le moment de la transition vers la sortie les expose une nouvelle fois à la vulnérabilité résidentielle (Bouillon et al., 2015).

II. La sortie de prise en charge : une expulsion programmée

Dans un contexte de restriction budgétaire, les travailleurs sociaux de l'ASE sont incités à limiter le temps de l'assistance et à faire sortir les jeunes du dispositif afin d'accueillir les nouveaux entrants¹². De la même manière que les agents de *RATP assistance* étudiés par Emmanuel Soutrenon cherchent à aider les SDF à « s'en sortir » autant qu'à les « faire sortir » du métro (Soutrenon, 2001), ils tentent donc de les accompagner pour qu'ils soient autonomes mais aussi d'accélérer leur départ. On va voir que cette préparation à la sortie constitue un facteur d'angoisse pour les jeunes et que le passage à la majorité représente un point de rupture à partir duquel ils se sentent indésirables dans les structures de l'ASE. Surtout, à la fin de la prise en charge, s'ils n'anticipent pas leur départ, une véritable expulsion est mise en œuvre.

1. La préparation à la sortie : un facteur d'angoisse résidentielle

En perspective de la sortie, les travailleurs sociaux poussent les jeunes à acquérir le plus vite possible les compétences et les moyens financiers pour s'assumer seuls. En premier lieu, ils s'attachent à les inscrire dans un parcours scolaire considéré comme efficace pour assurer une insertion rapide sur le marché du travail, condition pour trouver un logement dès la sortie. Ils les somment donc de suivre des études courtes et professionnalisantes (CAP ou bacs professionnels) (Jung, 2017). Ceci explique que les jeunes de l'ASE soient moins diplômés que ceux des catégories populaires dans la population générale (voir tableau 2 en annexe). Certains enquêtés regrettent la pression à ne pas s'engager dans des études longues qui retarderaient l'entrée sur le marché du travail. Séverine fait état d'échanges tendus avec sa

¹² On retrouve une telle manière de « gérer » la pénurie de places dans les centres d'hébergement pour sans-domicile où tout est fait pour libérer des lits afin de renflouer le stock à attribuer aux personnes qui appellent le 115 (Gardella, 2016).

référente : « Je lui ai dit : "Je vais faire mes études, et en plus dans une école privée". Elle m'a dit : "Mais t'es complètement folle. C'est impossible." » De même, après un bac littéraire, Laurence a dû s'opposer aux éducateurs pour s'inscrire à l'université et suivre des études en langues étrangères : « Quand j'ai terminé le lycée, on m'a clairement fait comprendre qu'il fallait que je m'insère professionnellement pour toucher quelque chose financièrement », se souvient-elle.

Sur le plan de l'hébergement, afin que les jeunes sachent faire face aux aspects concrets de la vie quotidienne (cuisine, ménage, gestion du budget...), une grande partie d'entre eux est orientée vers des structures où ils sont de moins en moins encadrés. L'objectif de ces hébergements dits « autonomes »¹³ est d'accompagner vers la sortie progressive d'un dispositif perçu comme trop « cocoonant » (Frechon, Marquet, 2018)¹⁴. Cette mesure est également prise pour éviter l'« ancrage » dans les structures, c'est-à-dire pour ne pas que les jeunes s'attachent trop à un lieu de placement qu'ils vont devoir quitter. Ceux qui ont grandi en famille d'accueil sont ainsi parfois transférés en hébergement « autonome » ou en foyer de jeunes travailleurs (FJT) à l'approche des 18 ans.

D'autre part, tout au long de leur séjour à l'ASE, les éducateurs préviennent les jeunes des échéances qui les attendent, leur rappelant régulièrement que leur présence dans l'institution est temporaire et qu'ils doivent se préparer à la quitter. La loi relative à la protection de l'enfant de 2016 prévoit d'ailleurs un entretien obligatoire à 17 ans pour « envisager les conditions de l'accompagnement vers l'autonomie » lors duquel ce calendrier est rappelé. L'objectif est qu'ils intègrent au plus vite les contraintes temporelles de la prise en charge et recherchent des solutions pour s'assumer dès leur majorité. Une méthode similaire est employée dans les dispositifs d'hébergement pour sans-domicile où tout est fait pour qu'ils ne « s'installent »¹⁵ pas et cherchent activement un logement (Gardella, 2016).

Comme on pouvait s'y attendre, ces mesures visant à préparer à la sortie sont fréquemment mal vécues par les enquêtés qui y voient une pression au départ et une source de stress. Par exemple, alors que l'objectif affiché à travers la « décohabitation dans le placement » est que le « lâchage » ne soit pas trop brutal (Frechon, Marquet, 2018), les jeunes considèrent souvent que ces structures ont pour fonction d'accélérer leur sortie autant que de la préparer. Un sentiment partagé est que l'action des travailleurs sociaux est entièrement guidée par la nécessité du départ. Selon Séverine : « Pour eux, il faut être autonome, il faut gagner de l'argent, il faut partir. » En outre, les enquêtés reprochent aux éducateurs de contribuer à leur angoisse face à l'avenir. Jason estime qu'on inculque très tôt la peur de la précarité aux jeunes de l'ASE : « On avait peur de ça. [...] On sent la pression tout de suite. Depuis tout jeune, on sent », commente-t-il. Coralie a beaucoup souffert du stress provoqué par cette incertitude et se plaint du fait que les travailleurs sociaux entretiennent l'angoisse chez ceux qu'ils accompagnent :

« Moi, je suis pas quelqu'un qui stresse et qui a peur, mais les gens ils font en sorte que vous ayez peur. Les travailleurs sociaux, parfois, ils vous stressent à vous dire : "C'est pas un logement définitif". »

Si l'action des éducateurs de l'ASE vise à doter les jeunes des moyens de s'assumer, elle a donc pour corolaire de susciter chez eux une forte angoisse résidentielle. Surtout, plus ces derniers avancent en âge, plus la pression s'intensifie.

¹³ Il s'agit d'hébergements visant à préparer à l'autonomie résidentielle mais comportant encore des contraintes (règlement intérieur, droit de visite restreint, accompagnement pour la gestion du budget, etc.).

¹⁴ De nombreux enquêtés ont accédé à ce type de structure : juste avant que leur prise en charge se termine, 28 % occupaient un logement autonome et 20 % en FJT.

¹⁵ Il s'agit de lutter contre la *Shelterization*, terme qui désigne dans la littérature anglo-saxonne le fait que des personnes en viennent à rester dans un hébergement social sensé être provisoire.

2. La fin d'un statut protecteur

Le passage à la majorité marque une rupture dans la prise en charge puisque, dans le cadre du contrat jeune majeur, celle-ci cesse d'être un droit et devient « contractuelle »¹⁶. Les jeunes qui bénéficient de cette mesure perdent une protection statutaire et éprouvent un sentiment d'illégitimité à subsister dans les structures de l'ASE. Cette perception de soi comme étant « indésirable » au sein de l'institution est accrue par le contexte de restriction budgétaire qui fait que la durée des CJM tend à se raccourcir et que certains professionnels se servent de cet outil pour cadencer le rythme des objectifs à atteindre en vue de la sortie (Frechon et al. 2017 ; Jung, 2011). Marzio regrette cette pression :

« Parce que à 18 ans, ils vous disent déjà de réfléchir à quitter en quelque sorte. [...] Puis à chaque rendez-vous que j'avais pour renouveler le Contrat Jeune Majeur, c'était toujours la même question qui revenait sur les épaules, et comment dire, la même pression. »

Séverine partage cette perception :

« La deuxième année [du CJM], c'est là qu'on commence à dire : "Il y aura peut-être une signature, peut-être pas". Et là, on commence à dire : "Mais quels sont tes projets professionnels pour gagner de l'argent ?" [...] Quand on sait que le contrat jeune majeur peut s'arrêter, là, soit on retourne chez sa famille, soit on s'assume tout seul, soit on n'a rien. »

Lucie témoigne de la violence du tournant qu'implique le passage à la majorité :

« Quand tu deviens majeur, couteau dans le dos. C'est tout. Quand t'es mineur c'est joli, et quand tu deviens majeur tout est moche. Mineur c'est beau et majeur c'est la catastrophe. Il y a plus d'obligation. Ils te le disent hein ! "18 ans, t'as plus d'obligation, on n'est pas obligé de te garder, on peut te mettre à la rue. T'es considéré comme majeur en France". Ah, ils te le disent : "T'es considéré comme majeur, t'es dehors". »

D'autres éléments viennent rappeler aux jeunes que la prise en charge n'est plus un droit. Par exemple, ils peuvent être contraints de payer un loyer pour subsister dans leur structure, ce qui est aussi une façon de les pousser à partir. La pression est parfois telle que certains jeunes s'en vont d'eux-mêmes pour ne plus la subir. Djibril a décidé de quitter le FJT car, à chaque réunion avec les éducateurs, ceux-ci lui rappelaient la nécessité de son départ. « J'avais le sentiment d'être poussé un petit peu vers la sortie », regrette-t-il.

La perception de soi comme étant « expulsable » et « indésirable » a d'importants effets psychologiques. À cause de cela, Coralie faisait des crises de spasmophilie et était très angoissée. Selon Laurence : « Quand on est dans une structure comme Jeunes Majeurs, vraiment ce truc de se dire : "À 21 ans c'est fini, c'est terminé", c'est flippant. » Séverine a beaucoup souffert du stress lié à la sortie :

« Franchement, une très très grande angoisse. Angoisse. Angoisse. Quand je suis arrivée à mes 20 ans et demi, au début, je me disais : "Oui, peut-être j'irai dans une université, dans un truc étudiant et tout.". Et quand j'ai commencé à comprendre que ça allait être difficile pour moi, je dormais plus, je me suis imaginée vraiment dans beaucoup de choses. J'ai tout cherché, je crois, des logements intergénérationnels, mais c'était très angoissant. J'imaginai la rue. [...] Je pouvais pas avoir un logement parce que je travaillais pas, j'avais pas de garant financier derrière. Enfin, rien quoi. Je tournais comme ça. Et rien ne marchait et j'envisageais vraiment le pire. Le pire quoi, hôtel ou encore dans d'autres foyers, mais pas dans les mêmes conditions¹⁷. [...] Est-ce que 21

¹⁶ Ceux qui sont engagés dans une démarche d'insertion (études, formation professionnelle, recherche d'emploi...) peuvent obtenir un « sursis » grâce à ces contrats. Ils sont amenés à demander la prolongation de l'aide en adhérant à un « projet » visant à les rendre autonomes au plus vite.

¹⁷ Elle fait allusion à des foyers pour sans-domicile.

ans, c'est idéal pour dire à une personne : "Tu seras autonome, tu vas prendre tes affaires ou pas ?" »

La perspective de se retrouver sans solution à la sortie est productrice d'une « anxiété résidentielle »¹⁸ (Marcuse, 1986) qui a des retentissements sur la santé psychique des individus. Selon Paul Watt : « Such displacement anxiety generates a profound sense of ontological insecurity as people literally do not "know their place". » (Watt, 2018, p. 74) Ce sentiment de « ne pas avoir de place » est à l'origine d'un stress et d'une angoisse similaire à celle des ménages menacés d'expulsion locative (Desmond, 2016). Comme eux, les jeunes de l'ASE souffrent d'un manque d'ancrage et de sécurité et ont le sentiment que leur vie peut chavirer. En définitive, la fin de prise en charge peut être appréhendée comme une expulsion programmée. Paul Watt souligne la diversité des expulsions et distingue l'« éviction », qui implique une évacuation forcée du domicile, du « déplacement », qui correspond à une mobilité réactive plus ou moins choisie, mais toujours liée à des pressions extérieures au ménage (Watt, 2018). Que les jeunes de l'ASE choisissent ou non de quitter l'institution, tous subissent une pression au départ et on va voir qu'en dernier ressort, ceux qui ne partent pas d'eux-mêmes sont mis littéralement dehors.

3. La mise en œuvre de l'expulsion

Quand la fin légale de prise en charge approche, l'institution signifie aux jeunes qu'un compte à rebours est enclenché avant leur mise à la porte¹⁹. À la fin de son BEP, Tina a reçu un courrier lui annonçant qu'il lui restait six mois pour trouver un logement et partir. Selon elle, il était impossible de négocier quoi que ce soit car l'institution est intraitable sur les délais. Lucie raconte que les éducateurs ont enclenché un compte à rebours en menaçant de l'expulser : « Ils m'ont donné un ultimatum. Ils m'ont dit : "Dans deux semaines". Deux semaines, vous vous rendez compte ? J'ai pas d'emploi, rien du tout, je suis dehors. » Parfois, les délais sont encore plus serrés. Selon Stéphane, la veille de ses 18 ans, on lui a annoncé : « Demain tu as 18 ans, il faut que tu partes. » D'autre part, un paradoxe est que l'obtention d'une situation professionnelle assurant des revenus peut être saisie comme prétexte pour interrompre la prise en charge. Dès que Lucie a trouvé un CDI en tant qu'aide-soignante, elle a été mise dehors :

« Ils attendaient juste que j'aie mon CDI. Ils m'ont dit : "C'est bon, t'as ton CDI, tu dégages pour de bon". Et ils m'ont virée comme une chiotte. [...] Et sinon, ils s'en foutaient, ils s'en foutaient de moi. À partir de ce moment, ils se sont dit : "j'ai un CDI, je gagne de l'argent, quoi qu'il arrive on la met dehors." [...] Il m'a virée, il m'a mise à la porte. »

Ceux qui ne parviennent pas à construire un projet d'insertion « réaliste » aux yeux des travailleurs sociaux sont eux aussi poussés vers la sortie. C'est le cas des jeunes qui abandonnent les études ou n'ont pas de projet professionnel, mais aussi de ceux dont les ambitions sont jugées incompatibles avec les délais imposés par l'institution. Contre l'avis des éducateurs, Laurence a fait le choix de suivre des études supérieures en langues étrangères. Elle a été expulsée le jour de son anniversaire : « Le jour même de mon anniversaire, j'étais déjà sortie. On m'a délogée de la structure. » Les extraits d'entretien témoignent de la violence ressentie face à la mise à la porte, confirmant le caractère traumatisant des expulsions (Desmond, 2016 ; Vincent, 2014). Les jeunes se sentent renvoyés à une position dominée liée au sentiment que les institutions « disposent » de leur sort. Nombreux sont ceux qui se plaignent d'un traitement déshumanisé qui ne prend pas en compte les particularités de

¹⁸ « This refers to a prospective ruptured sense of place – home and/or neighbourhood – as a result of a potential, forced external real-world move. » (Marcuse, 1986)

¹⁹ Cet avertissement s'effectue généralement lors de l'entretien obligatoire à 17 ans évoqué précédemment.

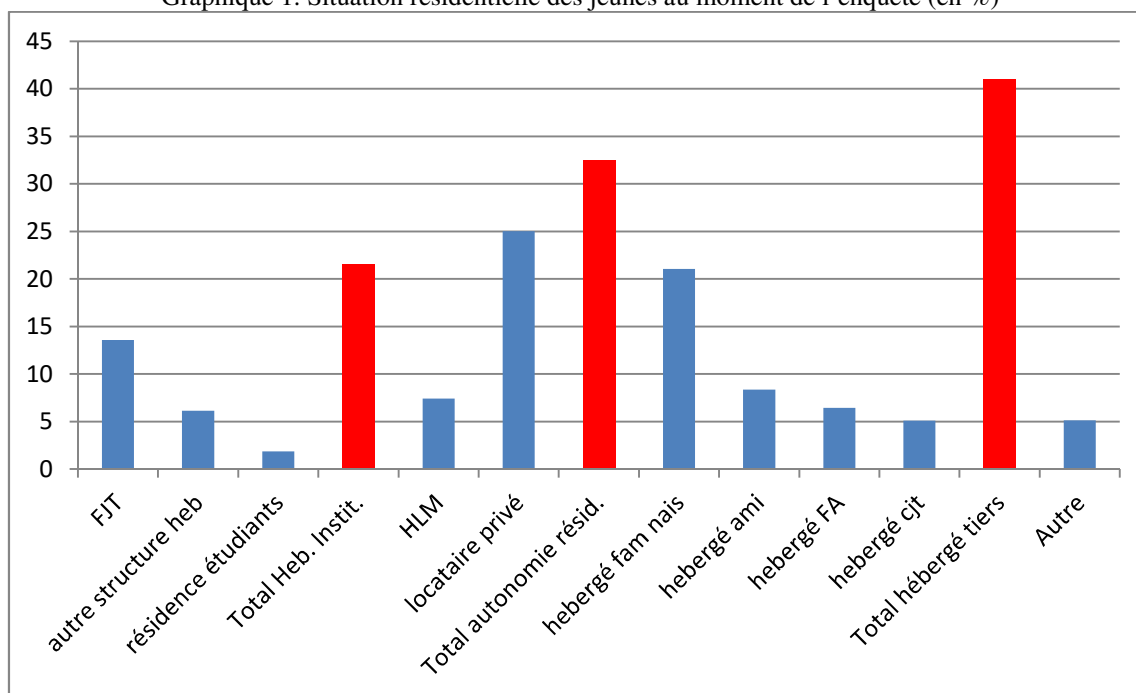
chacun. Cécile considère par exemple que l'institution traite les jeunes comme des « numéros », les « met là où ça l'arrange » et ne voit « que le côté financier ».

Au total, seuls 29 % des enquêtés ont quitté l'ASE de leur propre chef ou d'un commun accord avec les travailleurs sociaux (parmi eux, plus du tiers sont partis car ils en avaient marre de l'ASE et seulement 28 % car ils pensaient ne plus avoir besoin du soutien de l'ASE). À l'inverse, 27 % affirment que c'est l'ASE qui a décidé de leur sortie de placement et 38 % sont sortis car ils ne pouvaient plus légalement être pris en charge. L'immense majorité n'a donc pas choisi le moment du départ et compose avec les contraintes imposées par l'institution. 36 % jugent que leur prise en charge s'est arrêtée trop tôt. Quand elle a lieu, l'expulsion a des retentissements sur tous les domaines de la vie. Le risque de se retrouver sans-abri est spécialement élevé chez ceux qui la subissent. 16 % de ceux pour lesquels l'ASE a décidé de la fin de placement ont connu la rue depuis leur sortie alors que ce pourcentage est quasi nul dans les autres situations. La fin de prise en charge entraîne aussi une insertion professionnelle précipitée. Comme les sans-domicile hébergés en centres d'hébergement et de réinsertion sociale qui sont sommés d'accepter un travail à n'importe quelles conditions pour pouvoir intégrer un logement (Lanzaro, 2014), ceci aboutit à une intégration « laborieuse » (Paugam, 2000) où l'emploi est réduit à sa seule fonction de pourvoyeur de ressources. Faute d'avoir trouvé du travail dans sa spécialité (le carrelage), Marzio a été contraint d'accepter un emploi dans la mécanique même si cela ne lui plaît pas. L'exemple d'Aya montre bien les effets en chaîne de la rupture de l'hébergement institutionnel. Suite à l'interruption de son contrat le jour de ses 19 ans, elle a perdu l'hébergement dont elle bénéficiait. Elle pensait chercher du travail mais elle s'est retrouvée à la rue, contrainte d'appeler le 115 ou de dormir dans les bus de nuit. Tous les jeunes ne connaissent bien sûr pas des trajectoires aussi précaires et il est à présent nécessaire d'étudier de manière plus fine la façon dont s'effectue l'intégration sur le marché résidentiel après le départ de l'ASE.

III. Faire sa place et se sécuriser sur le marché immobilier

Au moment de la seconde vague de l'enquête, les jeunes de l'ASE cumulent les désavantages sur le marché immobilier. 28 % sont chômeurs, 6 % inactifs et une part non négligeable est encore en formation (19 % sont étudiants et 8 % en apprentissage ou en stage). Quant à ceux qui ont un emploi, ce dernier est fréquemment précaire (10 % d'entre eux sont en intérim, 9 % en emploi-aidé, 30 % en CDD et 5 % n'ont pas de contrat) et non-qualifié (42 % sont ouvriers et 45 % employés). Ceci est à relier à leur faible niveau de diplôme, plus du tiers n'ayant aucun diplôme ou seulement le brevet. Or, ils peuvent rarement compter sur l'appui de la famille pour les aider financièrement ou se porter garant auprès d'un bailleur. 17 % sont orphelins de mère et 21 % de père (8 % le sont à la fois de père et de mère). D'autre part, une part non négligeable des parents vit à l'étranger (c'est le cas de 22 % des mères et de 21 % des pères), sans compter que les relations peuvent être rompues ou conflictuelles : quand leur mère est en vie, 13 % des enquêtés n'ont plus de lien et 12 % s'entendent mal avec elle, ces pourcentages étant respectivement de 21 % et 17 % pour les pères. Même ceux qui ont de bonnes relations avec leurs parents les sollicitent peu car ces derniers sont souvent eux-mêmes dans des situations précaires. Ces jeunes se trouvent donc dans une position très défavorable sur le marché du logement. Malgré tout, leur situation n'est pas homogène : tous ne disposent pas des mêmes soutiens, leur insertion socioprofessionnelle est inégale et ils vivent dans des zones où le marché du logement est plus ou moins tendu. Lors de la seconde vague de l'enquête, trois situations résidentielles se dégagent : la poursuite de la trajectoire sous le giron des institutions, le recours à l'entourage et l'acquisition d'une autonomie résidentielle (voir graphique 1).

Graphique 1. Situation résidentielle des jeunes au moment de l'enquête (en %)



Source : ELAP V2, 2015, INED-Printemps.

Champ : jeunes sortis de prise en charge et non logés par l'ASE

1. Poursuivre sa trajectoire résidentielle sous le giron des institutions

Près du quart des jeunes sont hébergés par les institutions. Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) accueillent la majorité d'entre eux (66 %), les autres étant orientés vers d'autres structures (sur les 89 enquêtés logés par les institutions, 2 vivent à l'hôtel, 3 en centre maternel, 1 en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, 6 en résidence sociale, 11 dans un logement mis à disposition par une association et 7 en résidences pour étudiants). Un premier résultat est donc que les jeunes qui poursuivent leur trajectoire sous le giron des institutions accèdent à des hébergements relativement stables, en opposition aux centres d'urgence qui n'offrent qu'une prise en charge ponctuelle, ce qui confirme les analyses de Frechon et Marpsat (Frechon, Marpsat, 2016). Malgré tout, de grandes différences sont observables selon les structures. En dehors des cités universitaires qui forment un cas à part car elles hébergent la minorité qui suit des études supérieures, les jeunes vivant en FJT ont un profil très différent de ceux ayant accédé aux autres hébergements temporaires.

Le public des FJT se distingue par le fait qu'il entretient une forte proximité avec le marché du travail. Après avoir obtenu dans la plupart des cas un diplôme professionnalisant, comme un CAP ou un bac professionnel ou technologique (voir tableau 3-b en annexe), un quart est aujourd'hui en apprentissage ou en stage rémunéré et 57 % sont en emploi. 79 % ont perçu un salaire le mois dernier. Le fait qu'ils disposent de revenus explique que 83 % payent entièrement leur loyer. Une autre de leurs particularités est qu'ils n'ont pas d'enfants et ne vivent pratiquement jamais en couple (voir tableau 3-a en annexe). Ceci est souvent le fait d'une stratégie délibérée. Dans les entretiens, ils affirment faire primer l'insertion professionnelle sur la construction d'une famille, celle-ci étant envisagée seulement une fois que leur situation sera établie. Enfin, ils ont connu des trajectoires résidentielles relativement stables, « seuls » 5 % ayant connu la rue depuis la sortie de placement.

À l'inverse, ceux qui vivent dans les autres structures d'hébergement sont dans des situations particulièrement précaires. Ils sont 46 % à n'avoir aucun diplôme ou seulement le brevet. Ils sont fréquemment sortis de l'ASE entre 18 et 21 ans, avec une interruption ou un non-

renouvellement de leur CJM, signe qu'ils n'ont pas réussi à remplir les conditions de l'ASE en termes de projet d'insertion puisque ce contrat agit comme un « filtre » qui ne conserve que les plus investis dans les démarches (Frechon, Marquet, 2018 ; Jung, 2011). Suite à leur départ de l'ASE, ils ont souvent connu une période de « galère ». 20 % ont été à la rue depuis la sortie de placement. Au moment de l'enquête, ils sont largement au chômage ou inactifs et seule une minorité a perçu un salaire le mois dernier. Leurs faibles ressources expliquent leur relégation dans le système de l'urgence sociale et le fait que seul le tiers paye entièrement son loyer, ce qui constitue l'indicateur d'une prise en charge se rapprochant de l'urgence sociale et de l'assistance. Une autre de leurs caractéristiques est d'être majoritairement des filles, dont les deux tiers ont des enfants (généralement des familles monoparentales). Les femmes avec enfants accèdent en effet en priorité aux dispositifs de l'urgence sociale (Marpsat, 1999 ; Lanzaro, 2018), d'où leur surreprésentation dans ces structures.

En résumé, les hébergés en FJT « collent » au parcours recommandé par l'ASE et ont été soutenus par les éducateurs qui ont pu les aiguiller. Au contraire, dans le cas des autres hébergements institutionnels, les jeunes s'écartent de ce parcours idéal, connaissent des ruptures de prise en charge et font davantage l'objet d'un « repêchage ». Selon leurs diverses ressources et leur plus ou moins grande capacité à répondre aux injonctions de l'institution, les enquêtés sont donc orientés de façon inégale sur le « marché » de l'hébergement.

2. La sollicitation de l'entourage

Les situations d'hébergement par les tiers concernent 41 % des jeunes. Ceux qui sollicitent la famille sont les moins âgés de l'échantillon (73 % ont entre 18 et 20 ans) et ont quitté l'ASE de façon précoce (15 % sont partis avant 18 ans et 29 % à 18 ans exactement). Il s'agit en majorité de garçons, très peu diplômés (44 % n'ont aucun diplôme ou le brevet), qui ne sont pas insérés sur le marché du travail. Lors de la deuxième vague de l'enquête, 45 % sont chômeurs. La famille peut être mobilisée par choix ou en dernier recours à la sortie de placement quand aucune solution de logement n'a été trouvée. Après l'ASE, Jason avait un budget de 400 euros et les rares logements qu'il a visités dans le parc privé étaient trop chers ou ne convenaient pas. Faute de place en FJT, il est allé vivre chez sa mère. Les jeunes qui ont été expulsés de l'ASE mobilisent souvent les proches pour « faire le joint » dans les « trous » de la prise en charge institutionnelle. Si Laurence n'avait pas pu compter sur ses parents, elle aurait été à la rue :

« Je sais qu'il y avait certaines personnes qui n'ont plus de parents, ou qui ne sont plus en contact avec leurs parents, et donc moi, j'ai eu de la chance puisque malgré ma situation, j'étais toujours en communication avec mes parents, que je visitais assez régulièrement. [...] Le jour-même [de la sortie de l'ASE], j'étais déjà chez mon père. »

Lucie résume bien le peu d'alternatives qui conduit à réintégrer le foyer parental : « Je pouvais plus survivre. J'ai lâché l'affaire et je suis rentrée chez ma mère. » Bien souvent, la famille n'offre cependant qu'une solution de courte durée soit car la cohabitation se passe mal²⁰, soit car les conditions matérielles ne sont pas réunies. À son retour de l'armée, Hachim a été hébergé par sa sœur qui loge dans un studio. La cohabitation n'était pas tenable et, lors du deuxième entretien, il est « à droite à gauche » chez des amis. Relevons que la famille de naissance n'est pas la seule mobilisée. 5 % des jeunes sont hébergés par leur conjoint, la mise en couple étant une façon de sortir de l'ASE en accédant à un hébergement (Frechon, 2005). Il s'agit essentiellement de filles dont le profil est assez similaire à celui des jeunes hébergés chez leur famille. La majorité est en recherche d'emploi et elles ont souvent quitté très tôt l'ASE. D'autre part, 6 % des enquêtés sont restés vivre chez leur famille d'accueil dont le rôle

²⁰ Sur la question de l'affaiblissement des liens familiaux en cas de placement, voir Stettinger, à paraître ; Potin, 2012.

dépasse alors le cadre de l'ASE, venant suppléer la famille de naissance (Frechon, Breugnot, 2018).

D'une façon générale, les départs précoces pour rejoindre les parents ou se mettre en couple peuvent être à l'origine d'une forte précarité résidentielle. En effet, elles impliquent une sortie de l'aiguillage institutionnel vers les logements à loyer encadré (FJT, HLM). Quand la cohabitation ne fonctionne pas et que les jeunes sollicitent à nouveau les institutions, souvent via le 115, ils accèdent à des structures peu favorables, parfois destinées aux publics de l'urgence sociale. À 18 ans, Laetitia a ainsi quitté l'ASE sur un coup de tête pour rejoindre sa mère, mais celle-ci l'a rapidement mise à la porte. Elle a alors dû solliciter sa grand-mère avant d'intégrer un FJT ayant très mauvaise réputation (avec « de l'alcool et des bagarres »). « C'était ça où la rue », commente-t-elle. Les interruptions de parcours peuvent donc se payer au prix fort car, en cas de retour vers les institutions, elles se soldent par un déclassement dans le monde de l'hébergement dont il faut ensuite remonter les « marches »²¹ pour se rapprocher du logement autonome.

3. L'autonomie résidentielle

Enfin, un tiers des jeunes parvient à accéder à un logement dont il est titulaire du bail et assume le loyer. Parmi eux, les trois-quarts se logent dans le secteur privé et le quart dans le parc social.

Les locataires du secteur privé sont surreprésentés dans les départements du Nord et en province. En Ile-de-France, la plupart ne tentent même pas leur chance car ils savent que les loyers sont en complet décalage avec leurs revenus et que, faute de garant, les bailleurs ne sélectionneront jamais leur dossier. Tina vit à Paris et a cherché un studio sur le site « De particulier à particulier », mais elle a rapidement abandonné car son emploi chez Mc Donald ne lui permet pas d'avoir trois fois le montant du loyer, sans compter que les bailleurs veulent des garants appartenant à la famille alors qu'elle ne peut compter que sur ses amis. Les entretiens menés en Ile-de-France montrent que ceux qui se logent dans le privé ne sont pas passés par les agences ni par les petites annonces mais plutôt par des relations (amis, collègues de travail...), ce mode d'accès étant récurrent chez les personnes qui cumulent les handicaps sur le marché immobilier (Dietrich-Ragon, 2011 ; Pétonnet, 1979 ; Lees, 2014). Julien a par exemple trouvé un studio par le « bouche-à-oreille », ce qui lui a permis d'éviter de payer une caution.

Au-delà du contexte immobilier local, la situation sur le marché du travail est décisive pour l'accès au parc privé. Les personnes au chômage ou inactives sont sous-représentées sur ce marché alors que c'est l'inverse pour celles qui détiennent un CDD ou un CDI (voir tableau 3-b en annexe). D'autre part, quand on est deux, ce secteur devient plus accessible et près du tiers des locataires vivent en couple. Lucinda a pu obtenir une location grâce à son conjoint, dont les parents ont pris en charge toutes les démarches. Les colocations (6 % des locataires vivent avec des amis) sont aussi une manière de mutualiser les ressources. Ainsi, l'accession au parc privé concerne des jeunes plutôt insérés sur le marché du travail et ne vivant pas seuls. Toutefois, le parc privé est loin d'être toujours synonyme de stabilité résidentielle et de bonnes conditions d'habitation. Parfois, les enquêtés obtiennent des logements insatisfaisants (insalubres ou mal situés), souffrent d'un taux d'effort trop élevé ou d'une colocation qui se passe mal. L'exemple de Julien montre la difficulté à obtenir un logement locatif satisfaisant. Il a d'abord trouvé un studio, mais le loyer de 750 euros était trop élevé et il avait du mal à

²¹ En France, en dépit de la stratégie nationale 2009-2012 de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées qui préconise l'adoption de la politique du « logement d'abord », c'est en effet toujours la conception du « modèle en escalier » qui prévaut selon laquelle le retour au logement des sans-domicile s'effectue à travers le passage par une série d'hébergements temporaires marquant leur intégration progressive.

joindre les deux bouts avec son salaire de 1200 euros. Finalement, il a entendu dire qu'un collègue louait un appartement pour 480 euros et il a pu s'y installer, mais il habite désormais à une heure de Paris, très loin de son travail. Dans la majorité des cas, les locataires du privé ne se projettent pas à long terme dans leur logement. En outre, là encore, la sortie du circuit institutionnel prive d'un accompagnement social et peut être source de précarité résidentielle. Laura regrette ainsi d'avoir quitté l'ASE pour prendre une colocation car elle n'a pas pu bénéficier de l'aide des travailleurs sociaux qui aurait pu la conduire vers un logement social. La cohabitation s'est mal passée et elle a dû aller vivre chez sa tante.

Concernant ceux qui vivent en HLM, ils font partie des plus âgés de l'échantillon, ce qui est lié au temps que prend la procédure d'attribution de ces logements. Les possibilités d'accès tiennent aussi aux caractéristiques du marché immobilier local : les jeunes vivant en Ile-de-France, où sévit une pénurie de logements sociaux, intègrent beaucoup moins ce parc que ceux habitant le Nord de la France. Par ailleurs, les enquêtés ayant des enfants y sont surreprésentés, les familles étant la cible privilégiée des HLM. Surtout, il est frappant que ceux qui accèdent aux HLM « collent » parfaitement au parcours recommandé par l'ASE. On trouve parmi eux une surreprésentation de jeunes détenant un CAP, diplôme fortement recommandé par les éducateurs. Ils sont aussi nombreux à ne pas avoir redoublé (voir tableau 3-b en annexe), ce qui témoigne à la fois d'une performance scolaire mais aussi d'un ajustement aux contraintes de l'ASE. Certains interviewés ont en effet préféré se résigner à des formations qu'ils n'ont pas toujours souhaitées plutôt que prendre du retard dans leur scolarité et risquer de ne pas avoir de diplôme au moment de la sortie. D'autre part, les jeunes logés en HLM sont généralement allés jusqu'au bout des possibilités de prise en charge (59 % sont sortis à 21 ans, après un CJM « total »), signe qu'ils ont su construire un projet conforme aux attentes des travailleurs sociaux (Jung, 2017). Au moment de l'enquête, ils sont souvent en emploi, avec une surreprésentation de statuts stables (CDI ou fonctionnaires). Les plus à même de répondre aux injonctions des éducateurs et les plus intégrés socialement accèdent donc plus facilement aux HLM. Plus précisément, tout se passe comme s'il y avait un « aiguillage » institutionnel vers ce parc, ceux qui y vivent ayant des parcours très « institutionnalisés » et sans sortie du circuit de prise en charge. Aucune des personnes ayant accédé à une HLM n'a ainsi connu la rue depuis la sortie de placement. Les entretiens montrent également que beaucoup d'entre eux sont passés par les FJT, foyers qu'ils décrivent comme une « passerelle » vers le logement social car les travailleurs sociaux incitent à déposer une demande. L'intégration d'une HLM fait donc suite à un parcours long au sein de l'ASE, sans retard, ni rupture.

Après leur placement, les jeunes se trouvent donc dans des situations résidentielles hétérogènes qui dépendent de leurs diverses ressources (sociales, économiques, familiales). Une analyse des correspondances multiples (voir graphique en annexe) permet d'identifier les différents types de trajectoires menant aux situations résidentielles évoquées. Les variables actives décrivent la situation résidentielle passée ou présente des enquêtés²². Sur l'axe 1, les situations d'hébergement chez les tiers s'opposent à celles où les jeunes se logent par eux-mêmes ou recourent aux institutions pour avoir un toit. L'axe 2 sépare quant à lui les trajectoires marquées par la « galère » et l'expérience de la rue de celles caractérisées par une certaine continuité. Il différencie également les situations d'hébergement temporaire de celles qui offrent une plus grande stabilité. Les caractéristiques sociodémographiques ont été introduites en variables supplémentaires afin d'observer la manière dont les enquêtés se positionnent dans l'espace résidentiel en fonction de leurs diverses ressources (sociales et relationnelles).

²² Il s'agit de toutes les variables du tableau 3-d, ainsi que du motif de sortie de placement (tableau 3-c) et de la région (tableau 3-a).

Ce plan factoriel confirme l'hétérogénéité des situations de logement mais aussi des parcours et permet d'identifier trois types de trajectoires. Le cadran Est rassemble les situations résidentielles où les jeunes ne parviennent pas à se loger par eux-mêmes et recourent à la famille (de naissance ou d'accueil), au conjoint ou aux amis (type des « trajectoires soutenues par l'entourage »). Le cadran Ouest regroupe au contraire les situations où les enquêtés ne s'appuient pas sur l'entourage. Au Nord-Ouest, les jeunes ont été exposés à la « galère » et à la rue et sont hébergés par les institutions (type des « trajectoires chaotiques »). D'une façon générale, on trouve au Nord les situations sociales les plus précaires (inactifs, chômeurs, sans diplôme...). Au Sud-Ouest, les enquêtés ont été épargnés par la précarité et accèdent à la location dans le marché privé ou social (type des « trajectoires d'intégration résidentielle »). C'est dans ce cadran du graphique que les statuts d'occupation du logement sont les plus protecteurs et que les jeunes disposent du plus de ressources sociales (CDI ou fonctionnaires, CDD, diplômés du supérieur...). On peut remarquer que ces trois types recourent largement ceux identifiés par Virginie Munuglia et Céline Rothé sur les expériences de rupture conduisant à la « vulnérabilité juvénile » (Munuglia, Rothé, 2013) : dans leur analyse, le type de la « rupture protégée », où les jeunes peuvent se tourner vers le réseau familial, est distingué de celui de la « rupture sans filet », qui concerne ceux qui n'ont pas cette possibilité. Enfin, la « rupture chronique » se caractérise par les ruptures cumulatives depuis l'enfance et une grande fragilité des supports relationnels. On va voir pour finir que les enquêtés partagent certaines aspirations concernant le logement liées à leurs trajectoires spécifiques.

Tableau 1. Typologie des trajectoires résidentielles des jeunes sortant de l'ASE

	Parcours résidentiel	Situation résidentielle au moment de l'enquête	Caractéristiques sociodémographiques
Type 1. Les trajectoires chaotiques	Galère, rue	Hébergé par les institutions	Peu diplômés Exclusion du marché du travail
Type 2. Les trajectoires soutenues par l'entourage	Retour dans la famille ou mise en couple	Hébergé par l'entourage	Sortie précoce de l'ASE Peu diplômés Faible insertion professionnelle
Type 3. Les trajectoires d'intégration résidentielle	Continu, sous l'égide des institutions	Autonomie résidentielle (locataire dans le parc privé ou social)	Diplômés professionnalisants. Insertion professionnelle

IV. L'aspiration à la stabilité résidentielle et à la construction d'un foyer

En raison de leur parcours marqué par une précarité précoce, la volonté première des enquêtés est de se sécuriser sur le plan résidentiel, c'est-à-dire de disposer d'un logement stable où il est possible de s'établir dans la durée. Hachim affirme : « Je veux avoir une famille bien, être calé d'un coup. Je veux pas être en galère, hôtel, appartement de merde... J'ai trop vécu ça, je veux pas ça. » Selon Amelle, le fait d'avoir été « baladée de foyer en foyer », explique son « envie de se poser ». Ayant souvent vécu en collectivité, un autre souhait est d'échapper à l'emprise des travailleurs sociaux, aux règlements contraignants, et de s'émanciper une fois pour toute des institutions. Aux yeux de ces jeunes, avoir un logement à soi est synonyme de la liberté et de l'intimité qui leur a souvent fait défaut dans le passé. Laurence rêve de quitter le monde de l'hébergement institutionnel :

« Le but ce serait de sortir définitivement de ce système-là, de l'institution, et vraiment quitter le système, de se dire : "Bon j'aurai peut-être encore des travailleurs sociaux qui me guideront petit à petit, mais vraiment, de me dire que je pourrai sortir définitivement". Et ensuite, vivre ma vie comme tout le monde. »

La volonté de pouvoir accueillir les proches et éventuellement de fonder une famille est également au cœur des projets résidentiels. Quand ils ont un appartement, certains enquêtés s'en servent pour héberger ponctuellement leurs frères et sœurs placés ou des membres de la famille. C'est le cas de Bakari qui a obtenu une HLM où son frère est venu le rejoindre. D'une façon générale, en opposition au monde de l'ASE et des foyers, ces jeunes aspirent donc à disposer d'un « monde privé » (Schwartz, 2002), où il est possible de s'installer durablement, d'agir à sa guise et de construire des relations dans la durée.

Dans ce projet, le parc social joue un rôle important. Ces logements sont en effet plus accessibles financièrement que ceux du marché privé et ils garantissent une stabilité résidentielle, la durée du bail étant illimitée. Dès lors, un grand nombre des enquêtés est inscrit sur les listes de demandeurs. Tina rêve d'une HLM : « Ce serait une stabilité. Un pas en plus. » Les entretiens avec les jeunes ayant accédé à ce type de logement montrent les effets bénéfiques de la stabilisation résidentielle sur le long terme. Nadjela se réjouit : « C'est un logement à vie. [...] Je serai enfin dans un logement où j'aurai pas à quitter ! » De même, pour Coralie, l'HLM représente la fin du provisoire : « J'ai plus cette panique de me dire : "C'est pas un logement définitif, il faut encore que je change". » Après l'expulsion programmée qu'a représentée l'expérience de l'ASE, l'HLM est un lieu d'où on ne peut facilement être délogé. Cette stabilité résidentielle a des effets sur la santé physique et psychologique. Les crises de spasmophilie de Coralie ont cessé depuis qu'elle bénéficie d'un logement social :

« - J'en n'ai plus, plus maintenant. J'ai une situation un peu plus stable et je suis chez moi et pas chez quelqu'un d'autre ou logée par l'assistante sociale.

- *Vous reliez directement votre santé à la situation résidentielle ?*

- Ca me stressait, parce que ça dure pas à vie. Les assistants sociaux, ils peuvent pas nous loger à vie et ça me stressait, et en plus je trouvais pas de travail. Donc forcément, je faisais des crises de stress. »

D'autre part, cet habitat contribue à sécuriser les parcours. Depuis sa séparation avec son copain, Cécile a des difficultés financières. Selon elle, si elle n'avait pas été logée dans le parc social et avait dû s'acquitter d'un loyer élevé, elle n'aurait pas pu s'en sortir : « [Le logement social] permet de vivre plus confortablement et de pouvoir repartir sur de bonnes bases », commente-t-elle. Quant à Coralie, elle est au chômage et c'est le logement social obtenu grâce à la procédure DALO qui lui évite de basculer dans la précarité. Disposer d'une HLM peut même permettre de réaliser certains projets, la faiblesse du loyer augmentant les ressources disponibles. Laura a fait une demande car elle souhaite reprendre ses études :

« Pourquoi là, à ce moment-là dans ma vie, j'ai besoin d'intégrer un logement social ?

C'est que je vais retourner dans une vie étudiante et plus salariée, donc j'aurai plus les mêmes revenus. [...] Les loyers sont moins chers, sont plus abordables pour une vie étudiante. »

Ainsi, l'HLM offre une sécurité aux jeunes et contribue à desserrer les contraintes liées à la faiblesse de leurs ressources. Elle est tellement la ligne de mire que certains déploient des stratégies pour y accéder. Hachim voudrait trouver du travail dans un aéroport car il y a le 1 % patronal et il pense qu'il pourrait intégrer plus facilement le parc social. Pour la même raison, Tina garde son emploi chez Mac Donald. Cécile est quant à elle allée vivre temporairement chez sa mère avec son petit-ami car elle savait qu'être hébergée la rendrait prioritaire auprès du bailleur social. Les jeunes placent donc de grands espoirs dans l'intégration du parc conventionné et sont prêts à des sacrifices pour y parvenir. Certes, il ne faudrait pas avoir une vision idéalisée des logements sociaux et il arrive que les enquêtés accèdent à des logements disqualifiés, situés dans des quartiers stigmatisés, ou insatisfaisants (exigus, bruyants...). Toutefois, face au peu d'alternative, cet habitat reste souvent la seule possibilité pour se loger convenablement et dans la durée.

Si le logement social est l'objectif à court terme, ceux qui ont les ressources pour se projeter dans l'avenir et ne sont pas inscrit dans une existence « au jour la journée » (Castel, 2003) rêvent d'acheter une maison, la propriété constituant un symbole d'autonomie et de statut social (Cartier et al., 2008 ; Lambert, 2015 ; Gilbert, 2013 ; Bonvalet, Gotman, 1993) et étant sensée apporter une forme de protection face aux risques sociaux (Castel et Haroche, 2001 ; Lambert, 2015). Ce rêve est particulièrement présent chez les enquêtés qui ont des enfants, confirmant le lien entre la maison individuelle et la constitution d'une famille (Bourdieu et al., 1990). Pour ces jeunes parents, il est d'autant plus essentiel d'offrir à leur progéniture de bonnes conditions de vie qu'eux-mêmes en ont été privés, ce dont témoigne Djibril : « Je veux donner la chance à ma fille de ce que moi j'ai pas eu. [...] [La maison] ce serait la continuité pour que la petite soit bien. » Il est notable que le rêve de la propriété est souvent couplé avec celui d'être indépendant sur le plan professionnel. En plus d'investir dans une maison, Bakari voudrait avoir sa propre boucherie. De même, Marc prévoit d'acheter la maison qu'il loue actuellement et tente de se mettre à son compte en créant une entreprise dans le domaine de la verrerie : « Ça a toujours été aussi un désir de pouvoir gagner son propre argent », explique-t-il. Après les années passées à l'ASE, être indépendant sur les plans résidentiels et financiers constitue le symbole de l'acquisition de l'autonomie (Abedelnour, Lambert, 2014).

Conclusion

Les jeunes pris en charge par l'ASE ont donc souffert précocement de la précarité résidentielle. Or, l'expulsion programmée inscrit l'insécurité dans l'espace qui était censé constituer pour eux un refuge, ce qui est source de stress et d'angoisse. Sans dénier l'action protectrice de l'institution, celle-ci produit donc de la vulnérabilité dans la vie de ceux qu'elle protège. D'autre part, il est frappant de constater que l'ASE est plus intraitable pour la mise en œuvre de l'expulsion de ses structures que la justice face aux locataires adultes ne payant pas leur loyer : pour les jeunes, il n'y a pas de négociation possible, ni de trêve hivernale et aucun recours n'est proposé²³. Alors que dans le cas des centres pour sans-domicile, la limitation du temps de l'hébergement a été très critiquée et que la loi sur le droit au logement opposable de 2007 a mis en place le « principe de continuité » selon lequel toute personne a la possibilité de rester dans un hébergement tant qu'elle ne se voit pas proposer une solution adaptée et durable, le fait que les jeunes sortant de l'ASE ne bénéficient pas de ce principe interroge. Sans doute cette situation est-elle à relier au fait que le départ de l'ASE est abordé comme une fin de prise en charge et non comme une expulsion de ses établissements. On voit donc l'enjeu de replacer cette problématique dans le domaine du droit au logement.

Surtout, cette expulsion programmée a des conséquences sociales importantes. Au-delà des situations de précarité qu'elle produit, elle crée chez les jeunes une amertume et le sentiment que les institutions disposent de leur sort, confirmant que les évictions accentuent la distance avec ces dernières (Deboulet, Lafaye, 2018 ; Watt et Smets, 2018). D'autre part, alors que ces jeunes aspirent à acquérir un « monde privé » (Schwartz, 2002) pour sortir du giron des institutions « par le haut », leur intégration du marché immobilier s'effectue de façon inégale. Ceux qui ont accepté de jouer le jeu de l'institution, de tout faire pour obtenir un travail le plus tôt possible, quitte à ce qu'il ne corresponde pas à leurs aspirations, et ceux qui ne sont pas sortis du circuit institutionnel, réussissent à intégrer les meilleurs hébergements, puis un logement autonome. Au contraire, les jeunes les plus « abîmés », qui ne parviennent pas ou ne souhaitent pas se plier aux contraintes institutionnelles, sont les plus exposés à la précarité résidentielle à la sortie, les ruptures dans leurs parcours les conduisant à un déclassement dans le système de l'hébergement qui les éloigne du logement de droit commun. Ceci fait écho au

²³ Contrairement aux locataires, ils ne recourent jamais à la justice pour contester leur mise à la porte.

constat de Patrick Brunetaux au sujet de l'hébergement des sans-domicile selon lequel celui-ci constitue une aide pour ceux qui veulent/peuvent s'en sortir, mais laisse les autres de côté (Brunetaux, 2007). L'ASE fonctionne comme un lieu de « tri » qui permet aux jeunes les mieux armés de tirer leur épingle du jeu mais relègue dans les marges du marché immobilier les plus disqualifiés socialement (Paugam, 2002).

Bibliographie

- Abdelnour, S., Lambert, A., 2014, « "L'entreprise de soi", un nouveau mode de gestion politique des classes populaires : Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, 95, (2), 27-48
- Aguilera T., Bouillon F., Lamotte M., 2018, « Politiques de l'expulsion : acteurs, enjeux, effets », *L'Année sociologique*, n°1 (Vol. 68), p. 11-38.
- Bianco J.-L., Lamy P., 1980, *L'aide à l'enfance demain, contribution à une politique de réduction des inégalités*, ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.
- Bony L., 2016, « Sortir du continuum carcéral », *Mouvements*, n°88, p. 101-108.
- Bonvalet C., Gotman A. (dir.), 1993, *Le logement une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan coll. « Villes et entreprises ».
- Bouillon F., Deboulet A., Dietrich-Ragon P., Fijalkow Y. (dir.), 2015, « Les vulnérabilités résidentielles en questions », *Métropolitiques*. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-vulnerabilites-residentielles.html>.
- Bourdieu P., Bouhedja S., Christin R., Givry C., 1990, « Un placement de père de famille. La maison individuelle : spécificité du produit et logique du champ de production », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82, p. 6-33.
- Bruneteaux P., 2007, « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, vol. 57, 1, p. 47-67.
- Bugeja-Bloch F., 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Castel R., Haroche C., 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- Castell L., Portela M., Rivalin R., 2016, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première*, n° 1602.
- Deboulet, 2006, « Le résident vulnérable. Questions autour de la démolition », *Mouvements*, n° 47-48, p. 174-181.
- Dulin A., 2018, *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*, Rapport du CESE (Conseil Economique, social et environnemental), CESE 17.
- Dupont Fauville A., 1973, *Pour une réforme de l'aide sociale à l'enfance*, Paris, éditions E.S.F.
- Cartier M., Coutant I., Masclat O., Siblot Y., 2008, *La France des « petits moyens » : Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte.
- Castel R., 2003, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées ».
- Courtney M. E., Piliavin I., Grogan-Kaylor A., Nesmith A., 2001, « Foster Youth Transitions to Adulthood: a Longitudinal View of Youth Leaving Care », *Child Welfare*, vol. LXXX, n° 6.
- Daining C., DePanfilis D., 2007, « Resilience of youth in transition from out-of-home care to adulthood », *Children and Youth Services Review*, n° 29, p. 1158-1178.

- Damon J., 2002, *La question SDF*, Paris, PUF.
- Deboulet A., Lafaye C., 2018, « La rénovation urbaine, entre délogement et relogement. Les effets sociaux de l'éviction », *L'Année sociologique*, vol. 68, p. 155-184.
- Desmond M., 2015, « Unaffordable America : Poverty, Housing and Eviction », *Fast Focus*, n° 22, p. 1-6.
- Desmond M., 2016, *Evicted. Poverty and Profit in the American City*, Allen Lane.
- Firdion J.-M., 2006, « Influence des évènements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et Statistique*, n° 391-392, p. 85-114.
- Dietrich-Ragon P., 2013, « Qui rêve du logement social ? », *Sociologie*, 4(1), p. 19-42.
- Dietrich-Ragon P., 2017, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, 72 (1), p. 7-38.
- François, C., 2016, « Une discrimination au délogement: Les procédures judiciaires d'expulsion locative des résidents de foyers de travailleurs migrants », *Terrains & travaux*, n°29, p.105-125.
- Firdion J.-M., Marpsat M., 2014, « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle », in Paugam P. (dir.), *L'intégration inégale, Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».
- Frechon I., 2005, « Stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte après un placement à l'adolescence » in, Callu E., Jurmand J.-P., Vulbeau A., *La place des jeunes dans la cité*, Tome 2, "Espaces de rue, espace de parole", Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales, Cahiers du GRIOT », p. 215-232.
- Frechon I, Marquet L., 2016, *Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, Document de travail, INED, n° 227.
- Frechon I., Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et Statistique*, n° 488-489, p. 37-68.
- Frechon I, Breugnot P. Marquet L, 2017, *La fin du parcours en protection de l'enfance. Lorsque le passé dessine l'avenir*, 7èmes rencontres nationales des professionnels des MECS.
- Frechon I., Marquet L., 2018, « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur », *Populations Vulnérables*, n°4, p. 19-44.
- Frechon I., Breugnot P., 2018, *Accueil en protection de l'enfance et conditions de sortie sous le prisme du placement familial*, <hal-01831900>
- Gardella É., 2014, « L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980 », thèse de doctorat de l'école normale supérieure de Cachan.
- Gardella É., 2016, « Accompagner sans fin », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité, URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/5458>
- Gardella É., 2016, « Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social », *Sociologie*, n° 3, p. 243-260.
- Gilbert P., 2013, « Devenir propriétaire en cité HLM », *Politix*, n° 101, p. 79-104.

- Grafmeyer Y., 2010, « Approches sociologiques des choix résidentiels », in J.-Y. Authier, C. Bonvalet, J.-P. Lévy (dir.), *Élire domicile, La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 35-52.
- Jung, C., 2011, « Le contrat jeune majeur : la protection à l'épreuve de l'insertion », *Vie sociale*, n° 3, p. 65-77.
- Jung, C., 2017, « Les jeunes majeurs sans soutien familial : entre ruptures de parcours et trajectoires toutes tracées », *Vie sociale*, n° 18, p. 67-80.
- Lambert A., 2015, *Tous propriétaires ! : L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil.
- Lees J., 2014, *Ethnographier la précarité énergétique : au-delà de l'action publique des mises à l'épreuve de l'habiter*, Thèse de doctorat. Marseille, EHESS.
- Lanzaro M., 2014, *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France. Des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes*, thèse de doctorat, université Paris Est.
- Lanzaro M., 2018, « Femmes et hommes sans-domicile : un traitement préférentiel ? », in Lambert A., Dietrich-Ragon P., Bonvalet C. (dir.), *Le monde privé des femmes. Genre et logement dans la société française contemporaine*, Paris, éditions de l'INED.
- Lelévrier C., 2014, « La trajectoire, une autre approche des effets de la rénovation », in Fol S., Miot Y., Vignal C., *Mobilités résidentielles, Territoires et politiques publiques*, Presses universitaires du Septentrion, p. 119-137.
- Marcuse P., 1986, « Abandonment, Gentrification and Displacement : the Linkages in New York City », in Smith N., Williams P. (eds), *Gentrification in the City*, London, Unwin Hyman.
- Marpsat M., 1999, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, 54(6), p. 885-932.
- Min Park J., Metraux S. et Culhane D. P., 2005, « Childhood Out-of-home Placement and Dynamics of Public Shelter Utilization Among Young Homeless Adults », *Children and Youth Services Review*, n° 27, p. 533-546.
- Muniglia, V. & Rothé, C., 2013, « Parcours de jeunes en grande difficulté : à l'interaction des logiques d'intervention professionnelles et des usages juvéniles de l'aide sociale », *Lien social et Politiques*, n° 70, 153-169.
- Muniglia V., 2015, *Devenir adulte quand le soutien familial fait défaut : sociologie d'une jeunesse vulnérable*, thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- ONED. (2015). *10e rapport annuel de l'ONED remis au Gouvernement et au Parlement*, Paris, ONED, 251 p.
- Parizot I., et al., 2004, *Santé, inégalités et ruptures sociales, Enquête sur la santé et le recours aux soins dans les quartiers de la Politique de la ville du 20^{ème} arrondissement de Paris*, Rapport pour la Mission Ville de la Préfecture de Paris.
- Paugam S., 2000. *Le salarié de la précarité : les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Presses Universitaires de France, coll. « Le lien social », Paris.
- Pétonnet C., 1979, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée.

- Potin É., 2012, *Enfants placés, déplacés, replacés. Parcours en protection de l'enfance*, Toulouse, Érès.
- Serre D. 2010, « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviance et Société*, vol. 34, p. 149-162.
- Siblot Y., Cartier M., Coutant M., Masclet O., Renahy N., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Soulié C., 1997, « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, p. 69-80.
- Soutrenon, É., 2001, « Faites qu'ils (s'en) sortent..: À propos du traitement réservé aux sans-abri dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, p. 38-48.
- Stettinger V., à paraître, « Les « non-parents ». Ou comment on devient parent d'un enfant absent », *Ethnologie française*. [〈hal-01768097〉](#)
- Van de Velde C., 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Vincent P., 2014, « Comment en arrive-t-on à l'expulsion ? », *Informations sociales*, n° 184, p. 42-51.
- Watt P., 2018, « “This pain of moving, moving, moving:” evictions, displacement and logics of expulsion in London », *L'Année sociologique*, vol. 68, p. 67-100.

Liste des entretiens cités²⁴

Hachim : né au Maroc, pas d'enfant, célibataire. Entretien n°1 : militaire, vit en caserne. Entretien n°2 : au chômage, hébergé par des amis.

Séverine : née en Côte d'Ivoire, en formation et auxiliaire de vie, pas d'enfant, résidence sociale.

Laurence : née à Mantes la jolie, célibataire, chômage, CHRS.

Lucie : née en France, travaille dans un garage, pas d'enfant, célibataire, hébergée par sa mère.

Stéphane : né en France, ni en formation ni en recherche d'emploi, pas d'enfant, célibataire, hébergé chez sa mère.

Aya : née en Côte d'Ivoire, pas d'enfant, célibataire, chômage, hébergée par la mère d'une amie.

Coralie : née en France, pas d'enfant, célibataire, HLM. Entretien n°1 : emploi aidé à la mairie. Entretien n°2 : chômage.

Jason : né en Guyane, inscrit en BTS, pas d'enfant, célibataire, hébergé par sa mère.

Laetitia : née en France, sans emploi, petit ami, pas d'enfant, FJT.

Tina : née au Congo, arrivée en France à 13 ans, salariée chez Mc Donald, pas d'enfant, célibataire, FJT.

Laura : née en France, « emploi avenir », pas d'enfant, célibataire, Entretien n°1 : locataire dans le privé. Entretien n°2 : HLM.

Amelle : née en France, pas d'enfant. Entretien n°1 : en BTS assistante de gestion, petit ami, locataire. Entretien n°2 : séparée de son conjoint, recherche d'emploi, a changé de logement (toujours locataire dans le privé).

Nadjela : née au Cameroun, arrivée en France à 6 ans, aide-soignante, petit ami, pas d'enfant, locataire d'un studio en résidence sociale.

Bakari : né en Mauritanie, arrivé en France à 17 ans, boucher (CDI), pas d'enfant, célibataire. Entretien n°1 : FJT. Entretien n°2 : HLM.

Cécile: née en France. Entretien n°1 : en formation, vit en couple. Entretien n°2 : séparée, BTS en alternance, HLM.

Julien: né en France, chômage, petite amie, pas d'enfant, vit seul, locataire privé.

Lucinda : née en France, vit en couple. Entretien n°1 : étudiante en biologie, locataire privé. Entretien n°2 : aide à domicile, a changé de logement (toujours locataire dans le privé).

Djibril : né à Abidjan, arrivé en France à 15 ans. Entretien n°1 : en études (BTS management), pas d'enfant. Entretien n°2 : CDI (conseiller chez un opérateur téléphonique), un enfant, vit en couple, HLM.

Marc : né en France, verrier, en couple, pas d'enfant, locataire privé.

Marzio : né en Roumanie, arrivé en France à 13 ans, vit en couple, pas d'enfant. Entretien n°1 : travaille dans la mécanique. Entretien n°2 : carreur. Locataire dans une structure « jeune majeur ».

²⁴ Les entretiens ont été anonymisés.

Tableau 2. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés comparées à celles des jeunes de la population générale (en %)

	% parmi l'ensemble des sortis	% parmi les MNA sortis	% parmi les non-MNA sortis	Catégories populaires enquête ENRJ ²⁵	Ensemble jeunes ENRJ
Sexe					
Masculin	55	87	45		
Féminin	45	13	55		
Diplôme					
Aucun diplôme ou brevet	35	28	37	22	16
CAP	30	58	21	24	16
Bac	31	14	36	44	52
dipl sup	5		6	11	16
Situation actuelle					
en étude	19	9	22	36	52
en apprentissage ou stage rémunéré	8	13	6	7	7
interim	4	6	3	28	22
CDI/fonctionnaire	18	29	14		
CDD	12	17	10		
sans contrat	2	2	2		
emploi aidé	3	5	3		
autre contrat	1		1		
recherche emploi	28	19	31	23	15
inactifs	6	1	7	6	4
Présence d'enfant(s)					
pas enf	88	88	88	95	97
Enfants/enceinte	12	12	12	5	3
Situation conjugale					
Vit avec son partenaire	12	3	15	10	8
En couple, mais ne vit pas avec son partenaire	38	39	38	14	16
Célibataire	50	58	47	76	75
Nombre de frères et sœurs					
Pas de frères et sœurs	9	17	6	8	8
1 à 3 frères et sœurs	52	53	52	75	79
+ de 3 frères et sœurs	39	30	42	16	13

Sources : ELAP V2, INED – Printemps, 2015 ; Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), menée auprès des jeunes de 18 à 24 ans par la Drees et l'Insee, 2014.

²⁵ Jeunes du même âge que les enquêtés d'ELAP, de parents dont la PCS la plus haute est employée.

Tableau 3-a. Situation résidentielle au moment de l'enquête
selon les caractéristiques démographiques (% en colonne)

	Hébergement institutionnel			Autonomie résidentielle		Hébergement par un tiers				Autre	Total
	FJT	autre structure heb	résidence étudiants	HLM	locataire privé	Fam. naissance	ami	Fam. accueil	conjoint		
Âge											
18-20 ans	19	26	18	8	32	73	42	17	53	36	37
21 ans	51	57	58	67	56	22	45	58	22	64	47
22 ans	30	18	24	25	13	5	13	25	25	0	16
Sexe											
Homme	66	40	44	58	58	49	66	63	18	69	55
Femme	34	60	56	42	42	51	34	37	82	31	45
Origine											
MNA	40	45	14	47	28	4	40	2	6	24	25
Non-MNA	60	55	86	53	72	96	60	98	94	76	75
Région											
Ile de France	70	71	67	38	37	58	54	25	17	51	49
Nord Pas de Calais	16	19	9	52	40	34	20	55	57	34	34
Autre ²⁶	13	10	24	11	23	8	26	20	26	15	17
Situation conjugale											
vit en couple	2	5	0	16	22	1	6	6	75	6	12
Ne vit pas en couple	98	95	100	84	78	99	94	94	25	94	88
Présence d'enfant(s)											
A un/des enfant(s)	0	43	12	18	17	3	2	4	18	3	10
N'a pas d'enfant	100	57	88	82	83	97	98	96	82	97	90
Problèmes de santé											
A des problèmes	24	20	12	42	25	18	25	27	22	15	23
Pas de problèmes	76	80	88	58	75	82	75	73	78	85	77
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	59	23	7	32	98	74	34	26	18	20	391

Source : ELAP V1 et V2, INED – Printemps

Champ : jeunes sortis de prise en charge et non logés par l'ASE

²⁶ Au moment de la seconde vague d'enquête, certains pouvaient avoir quitté le département où ils résidaient lors de la première vague.

Tableau 3-b. Situation résidentielle au moment de l'enquête
selon la situation scolaire et professionnelle (% en colonne)

	Hébergement institutionnel			Autonomie résidentielle		Hébergement par un tiers				Autre	Total
	FJT	autre structure heb	résidence étudiants	HLM	locataire privé	Fam. naissance	ami	Fam. accueil	conjoint		
Diplôme											
Aucun diplôme ou brevet	24	46	0	29	36	46	42	17	32	39	35
CAP	35	36	0	42	27	23	28	34	33	45	30
Bac général ou techno.	10	1	79	7	12	15	15	21	18	7	13
Bac pro.	27	17	9	17	19	13	8	25	10	9	17
Dipl sup	4	0	12	5	7	3	6	4	7	0	5
Redoublement											
A déjà redoublé	45	30	5	26	52	72	43	70	48	62	52
N'a pas redoublé	55	70	95	74	48	28	57	30	52	38	48
Situation											
En étude	9	25	100	2	14	27	14	41	19	10	19
En apprentissage ou stage rémunéré	24	0	0	7	8	4	4	11	0	3	8
interim	9	1	0	8	3	1	3	8	0	7	4
CDI/fonctionnaire	19	10	0	23	27	9	16	3	0	19	16
CDD	19	0	0	25	18	7	5	5	9	10	12
sans contrat	4	0	0	2	1	0	5	6	0	7	2
emploi aidé	4	5	0	5	5	2	0	4	0	7	4
autre contrat	0	0	0	0	2	1	0	3	0	6	1
recherche emploi	11	42	0	28	18	45	40	12	56	24	28
inactifs	0	18	0	0	5	4	14	9	16	8	6
Perception d'un salaire											
Non	21	84	100	31	36	71	76	65	84	50	53
Oui	79	16	0	69	64	29	24	35	16	50	47
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	59	23	7	32	98	74	34	26	18	20	391

Source : ELAP V1 et V2, INED – Printemps

Champ : jeunes sortis de prise en charge et non logés par l'ASE

Tableau 3-c. Situation résidentielle au moment de l'enquête
selon le rapport aux institutions (% en colonne)

	Hébergement institutionnel			Autonomie résidentielle		Hébergement par un tiers				Autre	Total
	FJT	autre structure heb	résidence étudiants	HLM	locataire privé	Fam. naissance	ami	Fam. accueil	conjoint		
Age sortie											
Moins de 18 ans (pas de CJM)	1	2	0	0	6	15	0	0	7	5	5
18 ans exactement (pas de CJM)	1	8	0	7	11	29	19	15	22	7	14
Entre 18 et 21 ans (cjm partiel)	54	76	48	39	42	43	33	23	40	46	44
21 ans exactement (cjm total)	44	13	52	54	41	13	49	63	31	42	37
Motif de sortie											
A décidé ou commun accord ac l'ASE	12	24	21	17	26	61	21	8	27	18	29
L'ASE a décidé	36	35	39	29	21	20	31	30	28	38	27
Fin légale	50	27	41	53	41	12	48	54	38	43	38
Autre	2	14	0	0	11	7	0	9	7	0	6
Avis sur placement											
ASE pas bonne solution	3	11	0	5	4	6	0	4	5	5	4
ASE=chance	89	89	100	90	88	70	85	87	88	78	84
Ne sait pas si bien ou pas	8	0	0	6	8	23	15	9	7	16	12
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	59	23	7	32	98	74	34	26	18	20	391

Source : ELAP V1 et V2, INED – Printemps

Champ : jeunes sortis de prise en charge et non logés par l'ASE

Tableau 3-d : Situations résidentielles actuelle et antérieures

	Hébergement institutionnel			Autonomie résidentielle		Hébergement par un tiers				Autre	Total
	FJT	autre structure heb	résidence étudiants	HLM	locataire privé	hebergé fam nais	hebergé ami	hebergé FA	hebergé cjt		
Situation résidentielle après la sortie de l'ASE ²⁷											
Log. indep	70	31	83	77	68	9	15	0	10	45	42
Héb cjt	2	12	0	4	6	2	4	0	61	2	7
Héb fam nais.	10	0	0	3	8	79	1	0	12	6	20
Héb autre proche	4	6	0	4	3	4	74	0	10	3	10
Héb fam. ac.	4	0	0	4	12	2	0	100	0	3	11
rue	4	13	0	0	3	2	3	0	0	11	3
Pris en charge asso	5	31	5	6	1	0	2	0	0	26	5
Autre	2	7	12	3	0	1	0	0	7	5	2
Lieu de placement lors de la 1 ^{ère} vague de l'enquête											
fam accueil	16	14	12	11	25	24	8	86	33	15	24
habitat autonome	31	48	88	63	39	16	46	9	22	13	33
lieu de vie	0	10	0	2	3	6	10	0	0	21	5
foyer	17	14	0	7	15	30	14	0	21	26	17
FJT	28	6	0	4	7	5	16	0	7	16	10
hôtel	5	2	0	4	1	1	2	0	4	2	2
accueil mère enf.	0	7	0	9	7	3	0	0	6	0	4
autre	3	0	0	0	3	13	3	5	6	6	5
Dernier lieu de placement											
appart. autonome	9	34	62	67	42	14	33	0	27	13	28
Foyer	15	25	24	6	10	21	14	0	18	27	15
fam ac.	10	7	0	11	23	19	8	100	20	23	22
Autre	6	12	9	3	12	37	18	0	29	12	16
FJT	61	21	5	13	14	10	26	0	7	25	20
Expériences de la rue											
Rue avant placement	32	53	0	31	24	13	37	5	9	26	24
Rue pendant placement	3	6	0	0	7	5	14	5	0	4	5
Rue après placement	5	20	0	0	4	7	20	0	0	18	7
Difficultés résidentielles depuis les 17 ans											
galère	46	49	47	50	34	25	69	15	26	30	37
impossible avoir logt	1	10	0	0	1	7	11	15	4	3	5
pas galère	53	41	53	51	66	68	20	70	70	67	58
Part prise au loyer											
paye entièrement	83	33	95	89	87	0	4	0	0	45	50
paye en partie	17	33	5	11	11	10	40	22	23	23	17
paye pas	0	33	0	0	2	90	56	78	77	32	37
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	59	23	7	32	98	74	34	26	18	20	391

Source : ELAP V1 et V2, INED – Printemps

Champ : jeunes sortis de prise en charge et non logés par l'ASE

²⁷ Pour ceux pour qui la fin de prise en charge a impliqué un déménagement

